

# 1<sup>ère</sup> ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE

<b>OBJECTIFS</b>	<p>La 1<sup>ère</sup> année des études de santé est commune aux études <b>médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme</b>.</p> <p>Elle peut l'être également avec certaines formations paramédicales (à l'UAG : Masso-Kinésithérapie (Martinique) ; Ergothérapie et Psychomotricité (Bordeaux) sous réserve d'avoir suivi des enseignements spécifiques à partir du 2<sup>e</sup> semestre.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> semestre est commun à toutes les filières. Après les résultats du 1<sup>er</sup> semestre, les étudiants choisissent le ou les concours qu'ils souhaitent passer. Il est possible de suivre les cours des 4 filières de Santé et de s'inscrire aux 4 concours. L'intégration des études de Santé dans le système LMD permet aux étudiants de valider des crédits ECTS sur la base de 30 ECTS par semestre, une année de Licence permettant la validation de 60 ECTS.</p>		
<b>DUREE</b>	1 an		
<b>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</b>	M. le Professeur Pascal BLANCHET, PUPH ( <a href="mailto:pascal.blanchet@univ-ag.fr">pascal.blanchet@univ-ag.fr</a> )		
<b>NUMERUS CLAUSUS</b>	82 en médecine ( <b>2008-2009</b> ) 11 en Odontologie ( <b>2008-2009</b> ) 3 en Ergothérapie 5 en Psychomotricité	20 en Masso-kinésithérapie 24 en Sages femmes ( <b>2009-2010</b> )	
<b>SCOLARITES 1<sup>ère</sup> ANNEE</b>	<b>Pôle Guadeloupe :</b> Mme Emilienne BORDELAIS – <a href="mailto:emilienne.bordelais@univ-ag.fr">emilienne.bordelais@univ-ag.fr</a> - Tél : 05 90 48 30 27	<b>Pôle Guyane :</b> ONZOZ Raymonde Tél : 05 94 29 62 50	<b>Pôle Martinique :</b> M. Philippe ANDRE-LUBIN Philippe.andre-lubin@martinique.univ-ag.fr Tél : 05 96 75 04 92
<b>ADRESSES</b>	<b>Pôle Guadeloupe :</b> <b>FACULTE DE MEDECINE</b> <b>Hyacinthe BASTARAUD</b> Campus de Fouillole – BP 145 - 97154 POINTE A PITRE Cédex (GUADELOUPE) Tél : 05 90 48 33 33 – Fax : 05 90 48 30 28	<b>Pôle Guyane :</b> <b>ANTENNE DE FACULTE DE</b> <b>MEDECINE Hyacinthe</b> <b>BASTARAUD</b> Campus de Saint-Denis – Avenue d'Estrées – BP 718 - 97336 CAYENNE Cédex (GUYANE) – Tél : 05 94 29 62 50 Fax : 05 94 29 34 13	<b>Pôle Martinique :</b> <b>ANTENNE DE FACULTE DE</b> <b>MEDECINE Hyacinthe</b> <b>BASTARAUD</b> CHU La Meynard – Service de Neurologie – BP 762 – 97261 FORT DE FRANCE Cédex (MARTINIQUE) Tél : 05 96 75 04 92 – Fax : 05 96 75 25 50
<b>CONDITIONS D'ACCES</b>	Etre titulaire du baccalauréat « S » principalement		
<b>MODALITES DE PRE-INSRIPTIONS</b>	Pré-inscription uniquement par <a href="http://www.admission-postbac.fr">http://www.admission-postbac.fr</a> du 20 janvier au 20 mars 2010 et confirmation de votre inscription en juillet par <a href="http://www.admission-postbac.fr">http://www.admission-postbac.fr</a>		
<b>REORIENTATION</b>	Les étudiants ont de ce fait la possibilité de se réorienter à l'issue du semestre 1 ou semestre 2 en cas d'échec au(x) concours, en utilisant tout ou partie des crédits des enseignements validés pour intégrer d'autres licences.		
<b>POURSUITE D'ETUDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2<sup>ème</sup> année de PCEM à l'UAG sur le pôle Guadeloupe,</li> <li>➤ 2<sup>ème</sup> année de PCEO (Premier Cycle des Etudes Odontologiques) à Bordeaux,</li> <li>➤ 1<sup>ère</sup> année de l'école de sages-femmes en Martinique</li> <li>➤ 1<sup>ère</sup> année Masso-kinésithérapie en Martinique</li> <li>➤ 1<sup>ère</sup> année de Psychomotricité <u>ou</u> d'Ergothérapie à Bordeaux,</li> </ul>		

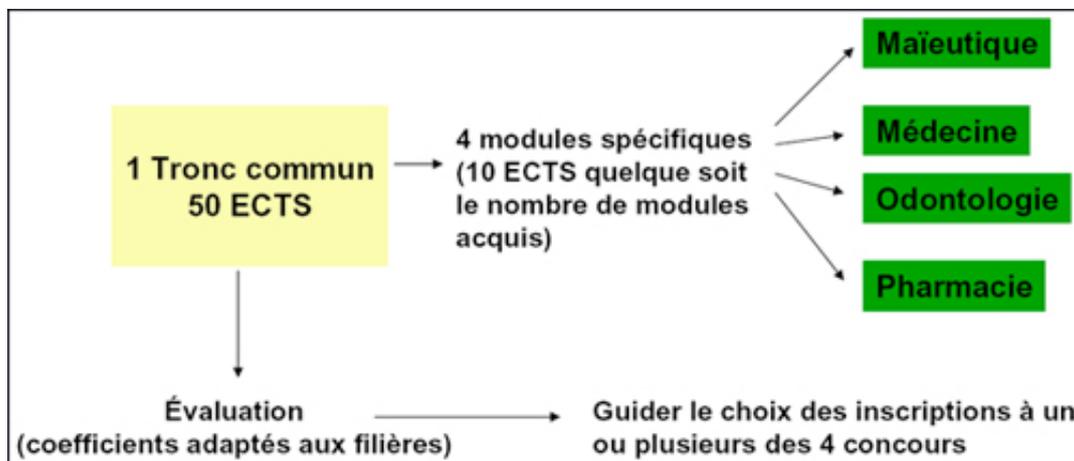
## Présentation de la réforme

- Dans cette réforme, la L1 Santé fusionne sur une année commune les actuelles première année du premier cycle des études de **Médecine** (PCEM1) et première année des études de **Pharmacie** (PCEP1).
- Les enseignements seront communs, composés de 9 unités d'enseignement (UE), dont une spécifique par filière.
- **Quatre concours distincts** auront lieu à l'issue de cette L1 Santé :
  - maïeutique (sages-femmes)
  - médecine,
  - odontologie,
  - et pharmacie.
- La réorientation des étudiants à l'issue du premier semestre de la première année des études de santé ou au terme de celle-ci est mise en place au plus tard à compter de la rentrée universitaire 2012-2013.

## Organisation de l'enseignement après la réforme

L'année universitaire sera divisée en deux semestres :

- **le premier semestre avec 4 unités d'enseignement communes totalisant 30 ECTS\***
  - **UE1** (10 ECTS) : Atomes - biomolécules - génome - bioénergétique - métabolisme
  - **UE2** (10 ECTS) : La cellule et les tissus
  - **UE3** (6 ECTS) : Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1ère partie)
  - **UE4** (4 ECTS) : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé
- **le second semestre totalisant 30 ECTS, avec**
  - 3 unités d'enseignement communes
    - **UE3** (4 ECTS) : Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2ème partie)
    - **UE5** (4 ECTS) : Organisation des appareils et systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels
    - **UE6** (4 ECTS) : Initiation à la connaissance du médicament
    - **UE7** (8 ECTS) : Santé, société, humanité
  - et une UE spécifique à chacun des concours (10 ECTS)



**ECTS** : European Credit Transfer System - Crédits européens transférables et capitalisables. Crédits mesurant les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Chaque UE se voit attribuer un certain nombre de crédits. Lorsqu'une UE est validée, l'étudiant capitalise les crédits ECTS correspondants. Chaque diplôme est désormais caractérisé par un nombre de crédits minimum à obtenir.